

MÉMO SANTÉ

Artisan
travaillant seul



MATÉRIAUX AMIANTÉS

**Travailler en présence de matériaux
amiantés SANS PRÉCAUTION peut entraîner
des maladies respiratoires très graves :**

Cancer de la plèvre, du larynx, du poumon
et autres maladies broncho-pulmonaires.



VOS 5 RÉFLEXES FACE À

Flocage, calorifugeage, ou amiante non friable dégradé

ET SUR L'AMIANTE NON FRIABLE EN

Amiante-ciment, dalles vinyl-amiante

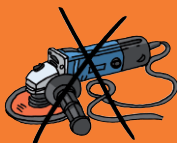
1 PORTEZ VOS EPI

- Combinaison jetable type 5
- Gants
- Masque jetable FFP3 « nez de cochon », pour les travaux de courte durée ou **Masque ventilé TMP3** pour les travaux plus longs.

Mettez le masque en premier quand vous vous habillez et enlevez-le en dernier quand vous vous déshabillez.



2



UTILISEZ DES OUTILS À MAIN

N'utilisez pas de disqueuse, perceuse ou ponceuse.

3

HUMIDIFIEZ LA ZONE D'INTERVENTION, en cas de casse ou découpe obligatoire, avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique qui fixera les fibres ou, à défaut, de la laque à cheveux.



ATTENTION

Ne réutilisez jamais des éléments

L'AMIANTE FRIABLE

BON ÉTAT

4

BALISEZ ET ISOLEZ
la zone d'intervention
avec du polyane,
de la rubalise
et une signalisation
« amiante ».



À L'INTÉRIEUR

ASPIREZ
la zone d'intervention
avec un aspirateur
THE (très haute
efficacité).



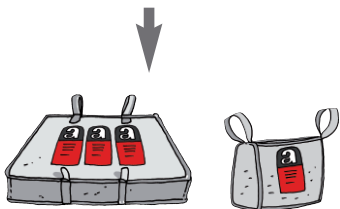
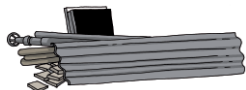
en amiante déposés.



VOS DÉC

BON

Amiante-ciment



Centre de classe 2 ou 3
avec alvéoles spécifiques



BON À SAVOIR

Certaines déchetteries acceptent des déchets d'amiante-ciment en petite quantité en provenance des artisans.

HETS EN AMIANTE

ÉTAT

Dalles de sol vinyl-amiante,
dalles de faux plafond



Dépôt bag
big-bag

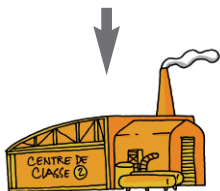
TOUS MATÉRIAUX
EN MAUVAIS ÉTAT

+ EPI usagés

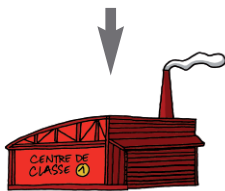


Dans un double
sac étanche

OÙ DÉPOSER ?



Centre de classe 2



Centre de classe 1
pour déchets dangereux

MAÇONS ET CARRELEURS, RESTEZ VIGILANTS FACE À L'AMIANTE



POUR VOUS LES PRINCIPAUX MATÉRIAUX À RISQUE SONT LES SUIVANTS :

Matériaux en amiante friable

- produits de flocage ou calorifugeage

Matériaux en amiante liée

En amiante-ciment

- bardage en plaques
- canalisation ou gaines de ventilation
- conduits de cheminée ou de vide-ordures, jardinières
- plaques ondulées de toiture (hangars agricoles ou autres)
- couvre-mur

Autre amiante liée

- dalles de sol en vinyl-amiante
- colle noire en bitume-amiante
- faux plafond
- joint de dilatation



BON À SAVOIR

Les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978. Leur utilisation a été totalement interdite en 1997.



ATTENTION

Les plaques ondulées de toiture sont des matériaux très fragiles (risque important de passer à travers).

DANS VOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES :

- Entretien, maintenance, dépose totale ou ponctuelle de bardage, couverture... en amiante-ciment.
- Entretien et maintenance d'éléments avec un flocage en amiante.
- Percement, découpe, dépose de dalles de faux plafonds ou vinyl-amiante.

> PROTÉGEZ-VOUS SIMPLEMENT !

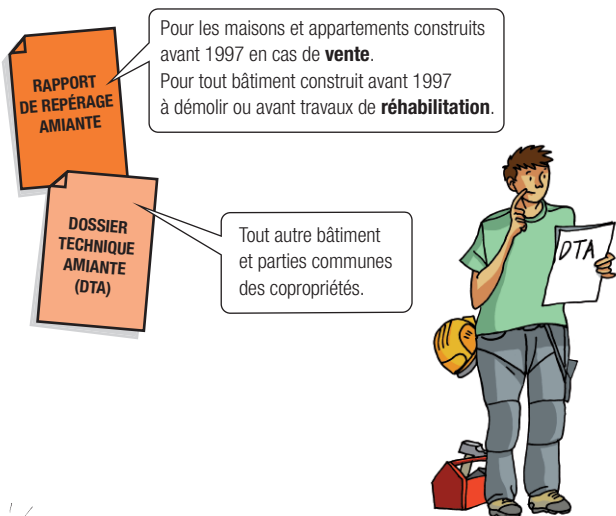
> Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et à vos cheveux, ne les rappez pas dans votre famille

> Limitez la libération des fibres
> Et surtout, portez vos EPI (Équipement de Protection Individuelle)

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

I ÉVALUEZ LES RISQUES EN SACHANT OÙ SE TROUVE L'AMIANTE

Le « Rapport de Repérage Amiante » et le « Dossier Technique Amiante », demandés au propriétaire, vous permettent de mieux identifier la présence d'amiante.



BON À SAVOIR

En cas de doute, vous pouvez demander un prélèvement et une analyse au propriétaire.

2 RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS

Pour TOUS les travaux liés à l'amiante non friable, qu'il s'agisse d'entretien, de maintenance ou de dépose totale, il faut prévoir :

- un suivi médical (visites préalables et annuelles, fiches et attestations d'exposition en cas de départ de l'entreprise) ;
- une formation obligatoire au risque amiante.



ATTENTION

Pour le retrait de flocage, calorifugeage, faux plafond, dalle vinyl, colle bitume, à l'intérieur : adressez-vous à une **ENTREPRISE SPÉCIALISÉE CERTIFIÉE**.

3 REMPLISSEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES LIÉS À L'AMIANTE

Le mode opératoire

Pour les travaux de maintenance, d'entretien ou de dépose **PONCTUELLE**, vous devez impérativement rédiger un « mode opératoire ».

Ce document est composé des éléments suivants :

- Le type et les quantités d'amiante manipulés
- Le lieu et le nombre de travailleurs impliqués
- Les méthodes d'intervention :
 - balisage avec étiquette amiante
 - EPI spécifiques
 - matériel utilisé



Une fois complété, il doit être envoyé au médecin du travail lors du lancement du chantier pour observation à l'Inspection du travail, à la CRAM et à l'OPPBT, pour information.



PENSEZ-Y

N'oubliez pas de valoriser dans votre devis le temps de préparation du chantier (documents à rédiger, protection des intervenants, gestion des déchets).

...CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

Le plan de retrait

Pour les travaux de dépose **TOTALE** d'éléments en amiante-ciment, vous devez impérativement rédiger, en plus du mode opératoire, un plan de retrait. Il décrit toutes les opérations effectuées par l'entreprise, du départ du chantier jusqu'à sa fin.

Ce document est composé des éléments suivants :

- Planning, horaires de travail, effectif, matériaux manipulés. . .
- Attestations de stage « amiante » suivis par l'artisan.
- Rapports de diagnostic technique amiante (DTA) ou rapports de repérage amiante (si donnés par le propriétaire).



Une fois complété et après avis du Médecin du travail, le plan de retrait doit être envoyé un mois avant le chantier à l'inspection du travail, à la CRAM et à l'OPPBTP.

4 MUNISSEZ-VOUS DES BONS DOCUMENTS LIÉS AU TRANSPORT DE L'AMIANTE

Pour des volumes importants

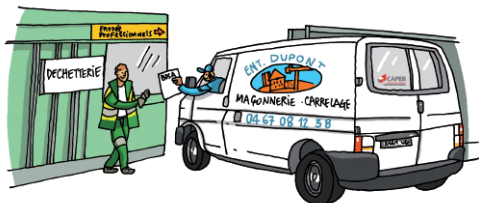
Adressez-vous à un spécialiste.

Pour des volumes plus faibles

Rédigez un Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA).

Il suivra les déchets jusqu'à leur élimination.

Vous pouvez télécharger ce document sur www.cerfa.gouv.fr



5 DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

Les déchets appartiennent aux propriétaires des bâtiments. Les artisans maçons ou carreleurs en sont des détenteurs intermédiaires.

N'oubliez donc pas de valoriser ce travail supplémentaire dans vos devis.

Les filières d'élimination varient en fonction des régions et des départements, tout comme les coûts.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADEME : www.ademe.fr

INRS : www.inrs.fr

OPPBTB : www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

GESTION DES DÉCHETS

DDE (Direction Départementale de l'Équipement)

Préfectures

Services « santé environnement » des DDASS

Annuaire SINOE de l'ADEME

SITES MARCHANDS POUR ACCESSOIRES D'INTERVENTION SUR L'AMIANTE *

Étiquette « amiante », sacs, conteneurs à déchets (big-bag – dépôts bag...), masques FFP3 et TMP3, combinaisons jetables, kit individuel d'intervention amiante, produit surfactant ou encapsulant pour fixer les fibres d'amiante, aspirateur THE...

Best : 03 21 60 39 39 www.bestsarl.com

Seton : 03 20 01 96 78 www.seton.fr

3M : 01 30 31 61 61 www.solutions3m.com

Extramiante : 01 64 11 85 10 - 04 78 49 52 71 -
02 32 98 30 32 - 02 47 40 40 30 - 05 56 97 79 36
www.sebemex.fr/Extramiante/

SIBILLE FAMECA electric :

04 75 90 58 11 www.sf-electric.com

*cette liste, non exhaustive,
est indicative et ne signifie pas que
ces fournisseurs soient recommandés.



Réalisé par IRIS ST, le pôle santé-sécurité créé par la CAPEB,
en collaboration avec l'UNA Maçonnerie-Carrelage.